RÉGIE DE L'ÉNERGIE

QUÉBEC

NO: R-3905-2014

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2015-2016

HYDRO-QUÉBEC

(ci-après le «DISTRIBUTEUR»)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE ET DU CIFQ

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

- I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS :
- A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE :
- 1. L'AQCIE, fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs « L » et « M » ou qui sont parties à des « contrats spéciaux » et qui, collectivement, consomment environ 36 **TWh** d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars.**
- La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de 25% de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de 60% de la consommation de la grande industrie.

3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux États-Unis

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ :

- 4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.
- 5. Le CIFQ regroupe notamment une quinzaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 95% de la production de pâtes et papiers au Québec.
- 6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
- 7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
- 8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 15 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.
- 9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION :

- 10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.
- 11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que l'établissement des tarifs d'électricité et des conditions de service est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres qui sont de gros clients industriels souscrivant au tarif « L » ou au tarif « M » ou qui sont parties à des « contrats spéciaux ».

- 12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.
- 13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Distributeur.

II. <u>ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE</u> LA PREUVE DES INTERVENANTS :

- 14. Les intervenants comptent traiter des enjeux suivants:
 - les coûts de distribution et des services à la clientèle, relativement à divers items spécifiques. Ils comptent aussi s'attaquer à la problématique de l'efficience du Distributeur, laquelle constitue un enjeu important pour les consommateurs. Les intervenants souhaitent donc examiner en profondeur cet enjeu afin de s'assurer que les objectifs d'efficience proposés sont raisonnables et conformes aux pratiques observées dans l'industrie. Les industriels sont préoccupés par l'accroissement constant des coûts de distribution et des services à la clientèle, notamment en regard des cibles du Distributeur en comparaison avec les tropperçus systématiques observés au cours des dernières années. Les intervenants comptent retenir les services d'un expert dont les frais seront supportés conjointement avec la FCEI, laquelle partage ces préoccupations:
 - la rémunération des comptes d'écart, laquelle devrait selon eux être établie sur la base de taux compatibles avec la période de rémunération, généralement des taux sur emprunts de court terme, et non sur la base du coût moyen pondéré du capital d'Hydro-Québec. Les intervenants comptent requérir les services d'un expert à cet égard;
 - la proposition de reporter la disposition des soldes 2013 et 2014 du compte de pass-on, que les intervenants appuient sous réserve de l'établissement d'un taux de rémunération approprié;
 - la prévision de la demande et des ventes, eu égard notamment au biais relatif aux ventes du secteur industriel qui a été observé depuis des années;
 - le coût des approvisionnements, les intervenants recommandant plus de flexibilité dans l'utilisation des outils à la disposition du Distributeur, notamment l'opportunité de différer et de rappeler de l'énergie en vertu des conventions d'énergie différée et de vendre des surplus et d'acheter sur les marchés lorsque les conditions sont propices.
- 15. Outre les experts auxquels réfèrent les deux premiers sous-paragraphes du paragraphe 14, les intervenants feront entendre sur les enjeux retenus leurs analystes, Luc Boulanger, Pierre Vézina et Pascal Cormier.

III. <u>BUDGET:</u>

16. L'AQCIE et le CIFQ requièrent l'autorisation de différer la production de leur budget de participation au motif qu'il leur est impossible de préparer un budget réaliste dans le contexte où n'a pu être finalisée ni la rétention d'un expert en matière d'efficience, conjointement avec la FCEI, ni la rétention d'un expert apte à adresser des recommandations à la Régie sur le taux de rémunération des comptes d'écart, en raison notamment de la période des vacances au cours de laquelle le dossier du Distributeur a été déposé.

V. <u>COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS</u>

17. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier

2843, rue Des Berges, Lévis (Québec) **G6V 8Y5** Téléphone : (418) 903-6886 Télécopie : (418) 650-7075

Courrier électronique : pelletierpierre@videotron.ca

POUR CES MOTIFS, l'AQCIE ET LE CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR leur demande d'intervention;

AUTORISER la production d'un budget de participation dès que sera déterminée l'identité des experts dont ils comptent retenir les services.

Lévis, le 22 août 2014

(s) Pierre Pelletier

PIERRE PELLETIER
Procureur de l'AQCIE et du CIFQ